

FICHE-RESSOURCE E LEARNING MANAGERS

Les rôles des différents médecins en matière de maintien en emploi



Le médecin traitant

SON RÔLE DANS LE MAINTIEN EN EMPLOI

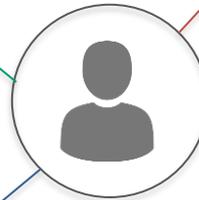
- ✓ Il coordonne le parcours de soin
- ✓ Il établit les prescriptions médicales, les certificats médicaux, les arrêts de travail pour maladie, maladie professionnelle ou accident du travail et leurs prolongations
- ✓ Il peut proposer les temps partiels thérapeutiques et les prescrit
- ✓ Il peut solliciter une visite de pré-reprise



Le médecin du travail

SON RÔLE DANS LE MAINTIEN EN EMPLOI

- ✓ Il fixe les modalités de suivi individuel et adapte la surveillance de chaque salarié
- ✓ Il réalise les visites médicales de pré-reprise qui permettent une 1^{ère} évaluation des capacités du salarié à reprendre à son poste ou à un autre poste et/ou d'envisager le besoin d'une reconversion professionnelle
- ✓ Il réalise les visites de reprise
- ✓ Il peut recevoir à la demande du médecin conseil, de l'employeur, du salarié
- ✓ Il peut demander des mesures individuelles d'adaptation du poste (annexe 4)
- ✓ Il peut prononcer une inaptitude par rapport à un poste de travail



Le médecin conseil de la CPAM



SON RÔLE DANS LE MAINTIEN EN EMPLOI

- ✓ Il rend à la CPAM des avis sur la durée de l'arrêt de travail, la durée d'un temps partiel thérapeutique, la stabilisation d'une pathologie et le passage éventuel en invalidité, la consolidation en accident de travail ou maladie professionnelle et la fixation du taux d'incapacité permanente (IPP)
- ✓ Il peut proposer des temps partiels thérapeutiques
- ✓ Il peut demander la réalisation d'une visite de pré-reprise
- ✓ L'avis du médecin conseil en matière de reprise du travail ne dépend pas du poste de travail, mais d'une capacité à exercer une activité professionnelle, quelle qu'elle soit